

1
Séance Du 2 Décembre 1913.

Présidence de M. Bienvenu Martin.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Sont présents: M. M. Aimonod, Barbier, Bienvenu Martin, Cachot, Develle, Gauthier, Albert Gérard, Gervais, Lucien Hubert, Doumer, Loursies, Millies-Lacroix, Antoine Perrier, Peyrolat, Ribot, De Selves, Courron.

M. Millies-Lacroix, chargé du rapport sur le projet de loi portant ouverture, sur l'exercice 1913, de crédits additionnels aux crédits provisoires en vue de la création d'une Direction de l'aéronautique militaire, fait un court exposé et constate la disproportion qui existe entre les crédits demandés par le Gouvernement et ceux qui ont été votés par la Chambre des Députés. Le ministre de la guerre n'a pas songé, avant le vote de ces augmentations à consulter son collègue des finances. C'est ce qui a motivé le retard que l'honorable membre a dû apporter à la rédaction de son rapport, aussi demande-t-il à la commission ^{de le confirmer} dans la

2
 résolution qu'il a prise de demander à M. le ministre des finances si le Gouvernement fait siennes les propositions adoptées par la Chambre.

M. Doumer demande à M. le rapporteur de ne pas retarder la création d'un organisme qui est tout à fait nécessaire à l'aéronautique militaire.

M. le rapporteur répond qu'il comprend parfaitement l'observation que vient de présenter M. Doumer sur l'utilité de l'aéronautique militaire et l'en remercie. Il est de son avis et dès le 19 ^{novembre} ~~septembre~~ il s'est présenté au ministère de la guerre pour avoir les renseignements qui lui sont nécessaires, car il ne peut faire son rapport sans que le Gouvernement ait pris la responsabilité de la dépense.

M. De Selves avoue qu'il n'est pas au courant des habitudes de la commission des finances. Il se demande si, dans la circonstance, il n'y aurait pas intérêt à demander sur ce projet de loi l'avis de la commission de l'armée.

M. le rapporteur lui répond qu'il s'agit, en ce moment, d'un projet de loi

pendant à des ouvertures de crédits dont a
 à connaître, en premier lieu, la commission des
 finances et que c'est à la commission de
 l'armée à demander, si elle le juge convenable,
 que le projet lui soit renvoyé pour avis.

M. Peytral estime, question de procédure
 mise à part, qu'il y aurait profit à ce que,
 dans une question d'organisation de cette nature,
 la commission de l'armée donne d'abord son
 avis. C'est à elle à demander au Sénat que
 le projet de loi lui soit renvoyé.

M. M. le Président et Antoine Perrier
 partagent cette manière de voir, car la
 commission des finances n'a pas qualité pour
 demander son avis à la commission de l'armée.

M. Ribot pense qu'il suffirait que M.
 De Selves, qui en fait partie, parle demain de
 cette question à la commission de l'armée qui
 se réunira ce jour-là (approbation).

M. Millier-Lacroix rappelle qu'il est
 en même temps chargé de rédiger un avis
 sur le projet de loi concernant la création
 d'un quatrième corps, mais il a remarqué que
 le Gouvernement ne s'est pas préoccupé ^{à propos,} de la
 question financière. Aussi ^{lui} a-t-il demandé
 des renseignements qu'il a déjà reçus en partie.

no. le Président la commission a toute confiance en no. Millies Lacroix.

Il fait insister observer qu'il n'est pas possible de s'occuper aujourd'hui de la question de l'emprunt puisque le projet de loi n'est pas encore entièrement voté par la Chambre des députés.

no. Puyral Il nous faudrait d'abord entendre no. le ministre des finances et no. le ministre de la guerre.

no. Aimond, rapporteur général, fait en quelques mots l'exposé de la situation et rappelle la discussion qui vient d'avoir lieu à la Chambre sur les articles 1 et 2 ^{du projet de loi} et même temps que les décisions prises par cette assemblée. Il juge qu'une conversation avec le Gouvernement sur l'ensemble du projet est absolument nécessaire, car la commission ne peut voter dans les ténèbres.

Un échange d'observations a lieu entre no. de Donner, le rapporteur général, Millies Lacroix et le Président sur les diverses questions que soulève le projet de loi et la commission décide qu'au soir qu'il aura été définitivement adopté, elle entendra les applications de no. le ministre des finances et de m. le ministre de la guerre.

no. Ribot appelle ensuite l'attention

De la commission sur une Déclaration de
 M. le Président du Conseil dans cette direction,
 Déclaration qui a passé inaperçue. Un accord
 serait intervenu pour insérer dans la
 prochaine loi de Douanes provisoires une
 résolution relative au nouvel impôt sur le
 capital. Cette loi n'a jamais été considérée
 pour le Gouvernement que comme un moyen
 de vivre et ne peut contenir une disposition
 de cette nature.

La commission décide de se réunir demain
 à deux heures pour entendre le Gouvernement
 sur ces diverses questions.

M. Chevais donne lecture d'un rapport
 sur le projet de loi, adopté par la Chambre
 des Députés, accordant une pension de 12000 fr.
 à M. l'explorateur Fourcade.

La séance est levée à 4 heures.